

Conseil Municipal
Compte rendu de la séance publique du 28 juillet 2016

Date de convocation : 22/07/2016



L'an deux mil seize, le vingt-deux juillet, à 20 h, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THEVENOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Etaient Présents : Jean-Claude THEVENOT, Jean-Louis MALATERRE, Rémy JOANNAS, Carlos DA COSTA, Jean-Claude FERRAND, Eliane PARTY, Denis GUYON, Chantal CASSECUELLE, Valérie MAUCELLI, Patrick DEBOST, Corinne BRAMAS, Jean-Hubert PERNIN.

Absents excusés : Corinne BACH

Etai(en)t absent(s):

Secrétaire élu (e) : Jean-Louis MALATERRE

Votants : 12

Le compte rendu de la séance du 24 juin n'appelle pas de commentaires

✓ 1 - Détermination prix repas cantine 2016-2017

Le conseil municipal prend connaissance des tableaux de bords de la cantine pour l'année écoulée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

FIXE comme suit les nouveaux tarifs du prix du repas pour la cantine à compter du 1^{er} septembre 2016.

Cantine : Tarif du repas : **3.80** €

✓ 2 - Détermination prix heure garderie 2016-2017

Le conseil municipal prend connaissance des tableaux de bords de la garderie pour l'année écoulée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix - une abstention (M. Denis Guyon)

FIXE comme suit le nouveau tarif du prix de l'heure pour la garderie périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2016

Garderie : Tarif de l'heure : **2.30** €

✓ 3 - Modification du tableau des emplois

L'autorité territoriale explique au conseil que :

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

VU l'avis du comité Technique Paritaire en date du 21 Juillet 2016,

VU le dernier tableau des emplois au 1^{er} novembre 2011,

Le Maire explique qu'en raison de l'augmentation conséquente de la population déjà intervenue et à intervenir (construction d'un nouveau quartier de 19 logements), les tâches et les responsabilités incombant au secrétariat de mairie deviennent de plus en plus importantes. Il propose que l'emploi de secrétaire de Mairie soit ouvert également au cadre d'emploi des attachés.

Il informe également le conseil de la démission de l'agent occupant les postes d'animatrice de la garderie périscolaire et de surveillance du restaurant scolaire. Cet agent occupait ces postes en CDD (< 17h30 par semaine/commune de moins de 1 000 habitants)

Il propose de supprimer l'emploi restaurant scolaire/entretien d'une durée de 10 h à 17 h 30 – cadre d'emploi des agents techniques et d'en créer un similaire d'une durée de 33h 05 mn par semaines d'école soit 26 h 17 mn annualisées.

Il propose également de supprimer le poste d'Agent des Ecoles ouvert dans le cadre d'emploi des ATSEM pour une durée comprise entre 10 h et 17 h 30 par semaine et d'en créer un similaire intitulé Agent des écoles pour une durée de 20 h 40 mn /semaine d'école soit 16 h 13 mn annualisées.

Il suggère de recruter sur ces postes des agents titulaires de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE les propositions du Maire,

FIXE le nouveau tableau des emplois tel que ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2016

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET au 1^{er} septembre 2016
--

Emplois	Nombre	Cadres d'emplois autorisés par l'organe délibérant
<i>Service Administratif</i> Secrétaire de Mairie < 2000 ha	1	Cadre d'emploi des Attachés, des Rédacteurs et des Adjointes Administratifs
<i>Service Technique</i> Agent polyvalent	1	Cadre d'emploi des Adjointes Techniques
<i>Service Social</i> Agent des Ecoles	1	Cadre d'emploi des ATSEM

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET
au 1^{er} Septembre 2016**

<i>Service Technique</i> Ouvrier Polyvalent	1	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques 28 h /semaine
<i>Service Technique</i> Entretien + interclasse	1	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques 29h /semaine
<i>Service Scolaire</i> Restaurant scolaire Garderie Périscolaire	1	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques 33 h 05 minutes annualisées (26h17 hebdomadaires)
Police municipale	1	Cadre d'emploi des Gardes Champêtres 7 h / semaine
<i>Service Social et scolaire</i> Agent des écoles et Interclasse	1	Cadre d'emploi des ATSEM 20 h 40 minutes annualisées (16h13 hebdomadaires)

Autorise le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et à prendre toutes dispositions relatives au recrutement.

✓ 4 - *Décision Modificative n°02*

Du fait de l'augmentation du nombre d'élèves à la rentrée prochaine, il est nécessaire de racheter 10 tables et chaises pour l'école ainsi qu'une table et des chaises pour le restaurant scolaire. De plus les travaux de réhabilitation de la Mairie étant terminés il serait souhaitable de l'équiper de mobilier neuf à savoir des chaises pour la salle des mariages, des tables et des chaises pour la salle de conseil municipal, ainsi que des fauteuils pour le hall d'accueil en remplacement des vieilles chaises pailées.

Monsieur Guyon fait part de son désaccord concernant le mobilier de la Mairie précisant qu'il n'est pas utile de renouveler le mobilier. Monsieur le Maire indique que les tables du conseil présentes avant la réhabilitation n'appartiennent pas à la commune. Il a obtenu une remise de 40 % pour les tables et chaises de l'école et du restaurant scolaire et une remise de 15 % pour le mobilier Mairie. Monsieur Malaterre, 1^{er} adjoint, remarque que l'investissement sera fait une fois et, qu'à son avis, il serait illogique de laisser du vieux mobilier avec un intérieur de bâtiment moderne et refait à neuf.

Après en avoir délibéré le conseil municipal par 11 voix pour - une abstention (M. Denis Guyon)

Désignation	augmentation de crédit	diminution de crédit
Art 2184 - op 41 Acquisition matériel	14 500.00 €	
total 21	14 500.00 €	
Art 2152 - op 39 Voirie communale		14 500.00 €
total 21		14 500.00 €
total	14 500 €	14 500 €
TOTAL GENERAL	14 500 €	14 500 €

✓ 5 - *Réhabilitation du réseau assainissement*

Monsieur le maire rappelle le programme de réhabilitation du réseau assainissement.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal AUTORISE le Maire à lancer la procédure de marché public pour la réhabilitation du réseau assainissement et à signer tout document s'y rapportant.

✓ 6 - *Subvention voyage scolaire en Auvergne*

Monsieur le Maire rappelle le voyage en Auvergne des élèves du RPI Bâgé-le-Châtel/Saint-André-de-Bâgé scolarisés sur Saint-André-de-Bâgé.

Le coût du voyage a été réparti entre la coopérative scolaire, le sou des écoles et les familles. Une participation de 10 € par enfant a été demandé aux 2 communes du RPI.

La commune de Bâgé-le-Châtel est concernée à hauteur de 23 enfants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, adopte le versement d'une participation de 10 € par enfant soit 230 €. Dit que cette somme sera versée au sou des Ecoles.

✓ 7 - *Election d'un délégué suppléant au SIEA*

Monsieur le Maire fait part au conseil d'un courrier du Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-Communication de l'Ain (SIEA) qui fait part de la modification du règlement intérieur et des statuts du syndicat afin de permettre la convocation de 2 comités par an. A cette fin, il est demandé à chaque commune de désigner un suppléant en nombre double du nombre de délégués titulaires. Pour Bâgé-le-Châtel, le nombre de suppléants supplémentaires est de 1.

Monsieur Rémy Joannas se présente pour être suppléant supplémentaire.
Il est élu à l'unanimité.

8 - Questions diverses

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur la qualité de l'eau envoyé par le syndicat des Eaux Saône Veyle.

Course cycliste du 14 août : M. Guyon et Mme Party prendront en charge le vin d'honneur avec M. Thevenot.

Mme Party souhaite que le défilé du 14 juillet soit annoncé sur les panneaux aux entrées de la commune pour inciter les habitants à se déplacer.

Monsieur le Maire fait le point sur différents courriers reçus et envoyés concernant la décision du conseil d'administration de l'EHPAD de reconstruire des bâtiments neufs sur le site de Bâgé-le-Châtel.

Commission bulletin : 5 septembre à 18 h 30

Prochain conseil : date à définir

M. Guyon informe les conseillers qu'il leur fera passer le compte rendu de la commission interco sur les déchetteries.

L'Ancien relais de poste, Route de Replonges, a été estimé par les domaines.

La séance est levée à 22 h 04